

Delémont, le 01 décembre 2020

Communiqué de presse

Chiffres mensuels de la criminalité

Annexe au tableau daté du 01.12.2020

Grooming : Délinquant sexuel majeur qui utilise internet pour abuser un mineur.

Les polices suisses et la prévention suisse de la criminalité (PSC) lancent une campagne de prévention contre le grooming, aussi appelé pédopiégeage. Il s'agit d'un moyen de prise de contact mis en œuvre par un délinquant sexuel majeur pour abuser une personne mineure en utilisant des moyens de communication électronique. Des moyens préventifs simples peuvent grandement limiter le risque.

Des prédateurs majeurs cherchent à entrer en contact avec des mineurs via des réseaux sociaux électroniques en se faisant passer pour des jeunes du même âge. Leur objectif, obtenir des images ou vidéos à caractère sexuel ou alors parvenir à prendre contact dans la réalité pour avoir des relations sexuelles avec le mineur dupé. Les atteintes à la personnalité du mineur peuvent être importantes et durables. Les parents peuvent conseiller leur enfant dans ses activités numériques. Il faut notamment :

- L'inviter à ne pas se fier à une personne connue uniquement au travers d'internet ;
- Le rendre attentif qu'il ne faut jamais transmettre de mot de passe et de document officiels ;
- L'inciter à ne jamais divulguer de photos ou d'informations intimes.

Les statistiques ne permettent pas actuellement de définir si les actes d'ordre sexuel commis au préjudice d'enfants (7 en 2019) concernent une approche par grooming. Par contre, selon les estimations des corps de police, les jeunes qui se rendent sur des tchats sont susceptibles d'être très rapidement approchés à des fins sexuelles. La vigilance des parents, plus à même de déjouer de tels pièges, sera très utile.

La prévention suisse de la criminalité propose des informations et un clip sur ce thème via ce lien : <https://www.skppsc.ch/fr/download/cybergrooming-francais/>

En cas d'abus, les plaintes peuvent être déposées à la police dans les [réceptions](#) qui ont été adaptées aux mesures actuelles de protection contre la COVID-19. La police est et reste accessible par d'autres canaux. En composant le 117 en cas d'urgence, via le 032 / 420 65 65 pour une requête non urgente, par courrier électronique et postal selon les [adresses](#) présentes sur le site internet de la police.

Personne de contact pour la police cantonale jurassienne :

Daniel Affolter, cellule Prévention et Communication à la police cantonale jurassienne, 032 / 420 65 65

Annexe : Affiche grooming
